

ARRETE

Interdiction circulation Rue du Port

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Société CEE VAL DE LOIRE, représentée par Monsieur Guillaume PERDRIX, sise TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX, pour des travaux d'extension de la ligne électrique Basse Tension pour l'alimentation d'un nouveau branchement C5 et la nécessité d'interdire la circulation, Rue du Port à Ouzouër sur Trézée, durant cette intervention,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques et à l'intérieur de l'agglomération.

N°82/26

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu à partir du Lundi 17 août 2026 jusqu'au vendredi 13 novembre 2026, l'interdiction de la circulation, Rue du Port, sera interdite aux véhicules légers et aux poids lourds.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés par la société CEE VAL DE LOIRE;

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de SULLY SUR LOIRE
- aux services de la POSTE
- au SMICTOM de GIEN
- à la Société CEE VAL DE LOIRE

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, 27 juillet 2026

Le Maire,
Francine MOLINET

